

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 28/2025

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION
RESEAU ENTREPRENDRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU les statuts de l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 en date du 18 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, son alinéa 23 relatif aux subventions inférieures à 23 000€ ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération propose de subventionner des associations menant des actions d'accompagnement des chefs d'entreprises, de développement de l'emploi, de promotion du territoire ;

CONSIDÉRANT que l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE accompagne des entrepreneurs à potentiel pour les aider à réussir leur création, reprise ou croissance d'entreprise ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de subventionner à hauteur de 8 000€ à cette association, qui mène des actions complémentaires à celles de l'Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences obligatoires en matière de développement économique, et, singulièrement, sur le champ des acteurs du développement et de la promotion économique ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention à l'association RÉSEAU ENTREPRENDRE à hauteur de 8 000€, au titre de sa participation aux évènements programmés, pour l'année 2025,

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 20/03/2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception

077-247700057-20250320-58996-DE-1-1

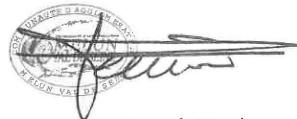
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Publication ou notification : 21 mars 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin